

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2026

### COMMUNE DE SAINT-GERMAIN

La réunion a débuté le 9 mars 2026 à 19h30 sous la présidence du Maire, Monsieur DUSACQ Maxime.

#### Membres présents :

Mmes, MM. BAGUET Chantal, DEFERT Marie-Annick, DELSAUX Emmanuel, DUSACQ Maxime, GALLAND Delphine, GERARD Michel, GUILLAUMET Dominique, JEANTOT Jérôme, KERCKHOFFS Marie-Line, MAILLAT Jean-Marie, MULLER Betty, NARCY Fabienne, NOIROT Sylvette, REGNAULT Laurent, REMIGIUS Marie-Christine, SANTILLY Cédric.

#### Membre absent représenté :

Mme BATILLAT Céline Pouvoir donné à Mme MULLER Betty

#### Membre absent excusé :

M. SCAGLIA Thierry

#### Membre absent :

M. MAHIEU Joseph

Secrétaire de séance : M. JEANTOT Jérôme

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

#### Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal de la séance précédente

2026\_03\_01 - APPROBATION DU CFU 2025

2026\_03\_02 - AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2025

2026\_03\_03 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2026

2026\_03\_04 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

2026\_03\_05 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026

2026\_03\_06 - MISE A JOUR DE L'INDEMNISATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES OCCASIONNÉS PAR LES ÉLECTIONS

- Questions diverses

---

#### **- Approbation du Procès-verbal de la séance précédente**

**17 voix pour**

#### **2026\_03\_01 - APPROBATION DU CFU 2025**

RAPPORTEURS : M. DUSACQ puis Mme REMIGIUS

**M. le Maire** rappelle en préambule que dorénavant le compte administratif établi par la commune et le compte de gestion établi par le comptable du SGC de Troyes (ex Trésor public) fusionnent pour donner le Compte Financier Unique (CFU) qui doit être approuvé par le Conseil.

**M. le Maire** présente, en les commentant :

- Deux tableaux récapitulatifs l'un pour les dépenses de fonctionnement, l'autre pour les recettes de fonctionnement par chapitre faisant apparaître, pour chacun d'entre eux, le montant du budget primitif 2025, puis le budget réalisé et, pour comparaison, le budget réalisé en 2024.
- Deux tableaux récapitulatifs des dépenses d'investissement, puis des recettes d'investissement dans les mêmes conditions que pour le fonctionnement.

Puis pour information

- Plusieurs tableaux montrant l'évolution depuis l'année 2014 de divers indicateurs en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Ces présentations étant faites et n'attirant pas de remarques particulières, **M. le Maire** quitte la salle du conseil.

**Mme REMIGIUS**, 1<sup>ère</sup> adjointe, est désignée pour présider la séance relative au vote du CFU.

Elle rappelle les résultats du CFU résumés dans le tableau suivant :

Compte financier unique principal		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Réalisations de l'année	2 070 276.18€	2 506 012.44€	435 736.26€
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)			802 142.56€
	Résultat de clôture de la section de fonctionnement			1 237 878.82€
Section d'investissement	Réalisations de l'année	1 135 187.95€	1 484 690.22€	349 502.27€
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)			-430 272.32€
	Solde d'exécution de la section d'investissement			-80 770.05€
Restes réaliser au 31 décembre				
	Investissement	165 504€	11 040€	-154 464€
Solde cumulé section d'investissement (y compris RAR)				-235 234.05€

et le soumet au vote du conseil.

**15 voix pour**

**1 abstention** : M. REGNAULT Laurent

**M. le Maire** réintègre la salle du conseil et en reprend la Présidence

#### 2026\_03\_02 - AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2025

RAPPORTEUR : M. DUSACQ

**M. le Maire** précise au Conseil qu'ayant arrêté les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le Compte Financier Unique, il lui appartient d'affecter les résultats.

#### Reports : Pour Rappel

Déficit reporté de la section « Investissement » de l'année antérieure : 430 272.32€

Excédent reporté de la section de « Fonctionnement » de l'année antérieure : 802 142.56€

#### Soldes d'exécution du budget 2025 :

Solde d'exécution (Excédent- 001) de la section « Investissement » de : 349 502.27€

Solde d'exécution (Excédent- 002) de la section « Fonctionnement » de : 435 736.26€

#### Restes à réaliser :

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser

En dépense : 165 504€ et en recette : 11 040€

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section « Investissement » peut donc être estimé à : 235 234.05€

Le résultat de la section « Fonctionnement » doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal,

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 235 234.05€

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1 002 644.77€

**M. le Maire propose donc d'affecter** les résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé 235 234.05 €

Report de fonctionnement (R002) 1 002 644.77 €

Report inv R/D 001 -80 770.05 €

**16 voix pour**

**1 abstention** : M REGNAULT Laurent

**2026\_03\_03 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2026**

RAPPORTEUR : M. DUSACQ

**M. le Maire** expose au conseil la nécessité de fixer les taux d'imposition des 3 taxes locales que sont la taxe foncière bâti, la taxe foncière non bâti et la taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) pour l'année 2026.

Il précise qu'après avoir été figé de 2020 à 2022, le taux de la taxe d'habitation est à nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

**M. le Maire** propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes pour 2026 à savoir :

- **Taxe Foncière Bâti** 53,43%
- **Taxe Foncière Non Bâti** 30,75 %
- **Taxe d'habitation** 19,61 %

**16 voix pour**

**1 abstention** : M REGNAULT Laurent

**2026\_03\_04 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026**

RAPPORTEUR : Mme REMIGIUS

**Mme REMIGIUS** présente au conseil les propositions de subvention aux associations faites par les commissions « Culture, Sports, Loisirs, Vie Associative et Communication » en date du 19 février dernier, et « Finances-vie économique » en date du 02 mars 2026, après étude et analyse des comptes de gestion des Associations pour l'exercice 2026.

**Mme REMIGIUS** rappelle que les Conseillers qui sont membres d'un conseil d'administration, à titre personnel, des structures ayant demandé une subvention au titre de cet exercice, ne doivent pas prendre part au vote soit sortir avant le débat.

**Il est proposé d'accorder, pour l'année 2026, les subventions suivantes aux Associations :**

Associations	Subventions 2026	Associations	Subventions 2026
Zanshin Karaté Dojo	700€	Confrérie St Vincent	500€
Amicale St-Germain	3 000€	Amicale Cyclo germinoise	400€
Entr'actes Entre amis	1 250€	Association des parents d'élèves	500€
Gymnastique volontaire	700€	Solidarité Emploi Services	600€

Ces subventions représentent un montant total de 7 650€.

Certains conseillers estiment que la subvention accordée à l'Amicale Saint-Germain est trop élevée d'autant qu'il faudrait y ajouter tous les frais d'entretien des infrastructures qui sont importants.

Mme REMIGIUS signale que l'association comporte 136 adhérents.

**16 voix pour**

**1 abstention** : M. JEANTOT Jérôme

#### 2026\_03\_05 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026

RAPPORTEUR : M. DUSACQ

M. Le Maire, présente le Budget Primitif 2026 de la Commune, prenant en compte l'affectation des résultats de l'exercice 2025. Il précise que

- ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.
- le vote du budget se déroule au niveau des chapitres aussi bien pour la section de fonctionnement que la section d'investissement.
- Que la commission des finances a donné un avis favorable lors de sa séance du 02 mars 2026.

### Fonctionnement

Sur le document présenté, la 3<sup>ème</sup> colonne donne les propositions pour l'année 2026, la 4<sup>ème</sup> le budget de l'année 2025, la 5<sup>ème</sup> la réalisation du budget 2025 et la 6<sup>ème</sup> la réalisation du budget 2024.

#### Charges de fonctionnement

Chap. 011	Charges à caractère général	815 200 €
Chap. 012	Charges de personnel	1394 976 €
Chap. 014	Atténuation de produits	7 000 €
Chap. 023	Virement à la section investissement	720 000 €
Chap. 042	Transfert entre sections	46 980 €
Chap. 065	Autres charges de gestion	154 100 €
Chap. 066	Charges financières	84 163 €
Chap. 067	Charges exceptionnelles	2 000 €
Chap. 068	Dotations aux provisions	2 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 226 329 €</b>

M. le Maire précise que :

- le chauffage urbain est en forte baisse, baisse due à l'utilisation de la pompe à chaleur, ce qui entraîne une diminution des charges générales ;

- le virement à la section investissement (Chap. 023) est assez important afin de permettre de réaliser en particulier les travaux envisagés à Chevillèle.

#### Recettes de fonctionnement

Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté	1 002 644,77€
Chap. 013	Atténuation de charges	20 500 €
Chap. 042	Transfert entre sections	0 €
Chap. 070	Ventes de produits, de prestations, etc.	154 300 €
Chap. 073	Impôts et taxes	126 155 €
Chap. 731	Impositions directes	1 502 400 €
Chap. 74	Dotations et participations	376 300 €
Chap. 75	Autres charges de gestion courante	42 000 €
Chap. 76	Produits financiers	30 €
Chap. 77	Produits spécifiques	2000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 226 329,77€</b>

#### Investissement

Sur le document présenté, la 3<sup>ème</sup> colonne donne le report de l'année 2025, la 4<sup>ème</sup> les propositions pour l'année 2026

#### Charges d'investissement

	Report	Propositions
Chap. 001	Solde d'exécution de la section investissement	80 770,05€
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	149 200€
Chap. 204	Subventions d'équipement versées	153 650 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	11 854 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 475 800€`</b>
		<b>1 705 770,05€</b>

#### Recettes d'investissement

Chap. 021	Virement de la section d'exploitation	720 000€
Chap. 040	Transfert entre section	46 890€
Chap. 10	Dotations fonds divers et réserve	357 234,05€
En y incluant l'excédent de fonctionnement capitalisés		
Chap. 13	Subventions d'investissement	11 040€
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	534 250€
	<b>TOTAL</b>	<b>11 040€</b>
		<b>1 860 234.05€</b>

Le budget s'établit donc comme suit :

#### Section de fonctionnement

Dépenses	3 226 329.00€
Recettes	3 226 329.77€

#### Section d'investissement

Dépenses	1 871 274.05€
Recettes	1 871 274.05€

M REGNAULT Laurent s'interroge sur la voie douce et l'opportunité d'en réaliser plutôt une entre le Bourg et Lépine.

**16 voix pour**

**1 abstention** ; M REGNAULT Laurent

M. le Maire informe les membres du Conseil que les diverses consultations électorales prévues par la loi impliquent pour certains agents territoriaux l'accomplissement de travaux supplémentaires occasionnés par l'organisation du scrutin.

La précédente délibération relative au système d'indemnisation des heures supplémentaires occasionnées par les différents scrutins au régime indemnitaire, n'incluant pas d'agent de catégorie A, il convient de l'actualiser et de préciser ses modalités d'application.

Cette actualisation offre trois possibilités :

- Soit l'agent « récupère » le temps de travail effectué (catégories C et B)
- Soit l'agent perçoit des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) (catégories C et B)
- Soit l'agent perçoit l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection (IFCE) (catégorie A non éligible aux IHTS)

Les modalités de chacune de ces trois possibilités sont précisées dans la réglementation. Il faut noter que l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection ne concerne **que les agents de catégorie A**

M. le Maire propose donc

- **d'adopter** les dispositions énoncées ci-dessus concernant l'attribution de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) pour les agents de catégorie C et B en lien avec les opérations électorales,
- **d'instaurer** l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) afin de rémunérer les agents de catégorie A mobilisés lors des élections ;
- **de fixer** le coefficient multiplicateur servant au calcul du crédit global de l'IFCE à 6, quel que soit le type d'élection ;
- **de l'autoriser** à répartir le crédit global entre les agents de la collectivité, éligibles à l'IFCE (fonctionnaires et contractuels de droit publics), proportionnellement au temps réellement consacré par chacun aux opérations électorales, à raison de 35€ de l'heure et ce dans la limite au crédit global et du montant individuel maximum,

## 17 voix pour

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h30.

Monsieur JEANTOT Jérôme  
Secrétaire de séance



Monsieur DUSACQ Maxime,  
Maire

